



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 11 janvier 2022 à 18h00

L'an deux mil vingt-deux, le 11 janvier à dix-huit heures, le conseil municipal de LAPTE s'est réuni sous la présidence de M. FANGET Yohann, Maire.

Date de convocation : 5/01/2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 10/12/2021

Présents ou représentés : 17

Votants : 17

Etaients présents : M. BAURE Frédéric, M. COLOMBET Mickaël, Mme DEFOUR Evelyne, M. FANGET Yohann, Mme LIOGIER Huguette, Mme MASSET Cathy, M. MOULIN Stéphane, M. RAYNAUD Fabrice, M. ROMEAS Jean-Pierre, Mme ROUSSON Sylvie.

Absente et représentée : Mme CUOQ-DURIEU Nelly représentée par Mme MASSET Cathy, Mme FERRIER Pauline représentée par M. MOULIN Stéphane, Mme FOUVET Catherine représentée par Mme DEFOUR Evelyne, Mme GIRE Anne-Céline représentée par M. FANGET Yohann, M. MOUNIER Anthony représenté par M. RAYNAUD Fabrice, M. MORISON Maxime représenté par M. RAYNAUD Fabrice, M. VOCANSON Gilles représenté par Mme LIOGIER Huguette.

Absents : M. DUFAUD Thierry, Mme ROUX Justine

### 1. Désignation du secrétaire de séance : M. COLOMBET Mickaël,

### 2. Le compte rendu de séance du 11 décembre est adopté

#### • Médiateur de l'Energie

Le conseil municipal a été averti en séance du 11/12/2021 qu'une procédure de médiation avait été engagée avec EDF pour des écarts de facturation. Joseph ALLARD a apporté les preuves suffisantes. EDF a accepté de versé 2400 €ht + 300 €ttc au titre du désagrément (voir annexe).

#### • Travaux en régie

Comme chaque année, les heures de travail en régie par le service technique doivent être imputés :

- du budget communal en fonctionnement vers le budget communal en investissement
- du budget communal en fonctionnement vers le budget Eau en fonctionnement
- du budget communal en fonctionnement vers le budget Assainissement en fonctionnement
- 

### 3. Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2121-29 du CGCT

#### 4. La Galoche et Tassy : SDE – Enfouissement Eclairage Public

Le Syndicat Départemental d'Energies 43 auquel la commune à transférer la compétence Eclairage Public a estimé la dépense des travaux d'enfouissement à 31 392.63€ HT.

Conformément aux décisions prises par le Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55%, soit :

$$31\,392.63 \times 55\% = 17\,265.95\text{€ HT soit } 20\,719.14\text{€ TTC}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

#### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver l'avant-projet d'extension basse tension présenté par le Maire,
- De confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
- De fixer la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de : 17 265.95€ HT soit 20 719.14€ TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif.
- D'inscrire à cet effet la somme 20 719.14€ TTC au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

#### 5. La Galoche et Tassy : SDE – Enfouissement TELECOM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'enfouissement TELECOM cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé conformément à la convention cadre signée le 30 juin 2015, entre le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire et ORANGE, pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : **15 157.40€ TTC.**

**Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la commune, une participation de :**

$$15\,157.40 - (530\text{m} \times 8) = \mathbf{10\,917.40\text{€ TTC}}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- D'approuver l'avant-projet d'extension basse tension présenté par le Maire,
- De confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
- De fixer la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de : **10 917.40€ TTC** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif.
- D'inscrire à cet effet la somme **10 917.40€ TTC** au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

## **6. Questions diverses**

- Grève à l'école le jeudi 13/01

Un service minimum sera assuré par la mairie. Il a été demandé aux parents d'essayer de trouver une solution pour garder leurs enfants chez eux afin de limiter l'effectif à encadrer.

- Eglise Saint Jean de Lapte : Horloge et toiture

L'horloge ne donne plus l'heure. Il avait été décidé de remplacer l'ensemble du mécanisme car des interventions répétées chaque année coûtent trop. Les procédures d'obtention de subventions sont complexes et très longues. La demande déposée au printemps 2021 a été rejetée. Une nouvelle demande à hauteur de 30% a été déposée auprès de la DRAC pour cette église classée pour des travaux concernant les horloges et une réfection de la toiture. Lorsque la DRAC aura statué sur le dossier et que la subvention sera acquise nous pourrons déposer un autre dossier de subvention auprès du Conseil Départemental 43. Une subvention sur le restant à charge peut nous être attribuée à hauteur de 50%. Même principe pour la Région.

Les travaux ne peuvent en aucun cas débiter avant l'attribution définitive des arrêtés de subventions.

On estime que ces travaux démarreront courant juin 2022.

Certes les délais sont très longs mais nous ne pouvons pas nous permettre de passer à côté d'aide financière aussi importante. Il va falloir être patient.

- Travaux au barrage de Lavalette 31/01 au 25/03

Les gros travaux d'entretien du barrage de Lavalette imposent la fermeture totale de la RD47 du 31 janvier au 25 mars 2022. Cela engendre bien évidemment des difficultés pour les usagers. Le ligne de transport scolaire 114-03 va être impacté, le transporteur sera avisé et une communication sur les modifications sera faite aux familles.

- Réseau de Défense incendie

La commune compte 28 poteaux ou bouches d'incendie. Certaines fonctionnent mal ou n'ont pas les débits suffisants. Un travail de fond a débuté ce 10/01 à la caserne de Grazac-Lapte pour faire le point et planifier la mise en conformité de ce réseau. Plusieurs incendies cette année 2021 ont tristement rappelés l'importance de ce travail. Certaines bornes doivent être changées. Il faudra prévoir un montant aux futurs budgets.

- Association VELLAVI IALON

Plusieurs laptois se sont interrogés sur la tenue d'une Assemblée Générale de l'association sur la commune, avant que la réunion publique n'ait eu lieu. Cette AG, à laquelle ont été invitées plusieurs associations laptoises, avait justement pour but de préparer la réunion publique.

La municipalité rappelle que les discussions en cours avec l'association seront menées sans intention d'imposer leur venue, mais bien par une co-construction du projet.

Toutes les questions devront trouver réponses, et feront l'objet de validations à chaque étape.

L'étape suivante est la recherche de terrains, qui fera l'objet d'enquêtes auprès des voisins et d'une analyse avantages/inconvénients.

Après un tour de table, et afin de réponse à la demande, il est décidé de modifier la réunion de ce 15/01 en réunion publique, ouverte à tous.

L'ensemble des questions sera noté, pour des réponses immédiates si possible, ou ultérieures à ce stade de réflexion.

**Prochaine séance du conseil municipal : mardi 11 février 2022 à 20h30**

